



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 50149

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser les perspectives de son action ministérielle à l'égard de la proposition du syndicat des enseignants (FEN-UNSA) qui propose que de 2000 à 2003 les établissements des quartiers en difficulté soient dotés des sections options rares, équipements attractifs pour diversifier l'éventail des formations proposées et pour dissuader « toute stratégie d'évitement » (« Agir pour ne pas subir »).

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, conscient des « stratégies d'évitement » dont sont parfois victimes les établissements scolaires situés dans des quartiers difficiles, soutient dans les zones et réseaux d'éducation prioritaire un effort considérable, en termes de moyens horaires et financiers, afin qu'y soit poursuivie une politique d'offre scolaire de qualité. Cette politique a été définie dans la circulaire n° 2000-008 du 8 février 2000. D'ores et déjà, les ZEP/REP regroupent plus de 19 % des sections sportives, près de 14 % des sections européennes, bilingues et internationales, près de 8 % des classes musicales, alors qu'un peu plus de 21 % des élèves sont accueillis dans les collèges des ZEP/REP. Quant aux classes d'application, 18 % d'entre elles sont en ZEP/REP, dans une proportion exactement semblable à celle des élèves qui fréquentent les écoles des ZEP/REP. Ces proportions sont bien évidemment différentes selon les académies et les départements, et l'effort d'implantation de ces sections et classes se poursuivra. Enfin, pour mobiliser les acteurs et motiver les élèves, des « pôles d'excellence scolaire » ont été constitués. On encourage, au sein des ZEP/REP, les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche, des entreprises, des institutions culturelles et sportives. La mise en place d'activités avec ces partenaires est, en effet, de nature à valoriser et conforter l'identité des écoles et établissements des ZEP/REP et favorisera, à terme, une réelle mixité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50149

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 août 2000, page 4901

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4255